



Durée d'une affaire suivant la juridiction

Par **reversion**, le **13/06/2007 à 15:13**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir à titre indicatif si une affaire sous une juridiction civil droit de la famille est plus rapide qu'une juridiction administrative ? car je sais que pour l'administration il faut compter 2 à 3 ans mais je ne sais pas pour le civil ?rnrnMerci d'avance

Par **Jurigaby**, le **13/06/2007 à 15:29**

Bonjour.rnrnEn général, les juridiction civile est quand même nettement plus rapide que la juridiction administrative.rnrnMaintenant, quant à vous donner une idée précise, cela dépend de l'affaire, du département..Etc

Par **hanan**, le **13/06/2007 à 17:42**

bonjour, rnrnrn cela peut dépendre aussi beaucoup de l'affaire... rnya, devant les deux juridictions, la possibilité du référé, mais dans des cas limitésrnrnCordialement

Par **reversion**, le **14/06/2007 à 10:43**

merci pour vos réponses.rnrnUne dernière question est-ce qu'une procédure civile est plus honoreuse qu'une procédure administrative ?